



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°23-08

Relatif aux frais annuels 2024 de continuité de mise en conformité de la distribution de l'eau potable d'un montant de CHF 45 000.00

Municipalité

M. Christian Roubaty, Municipal, responsable du dicastère des eaux

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 30.10.2023

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Buts du préavis.....	2
3	Travaux 2024.....	2
4	Conclusions	2

1 Préambule

L'établissement du Plan directeur de la distribution de l'eau PDDE établi en 2016 a mis en évidence les travaux nécessaires à court, moyen et long terme pour une gestion dynamique et responsable de la fourniture d'eau et de l'entretien du réseau de distribution communal. Le rapport sur ce plan directeur a généré une estimation des coûts d'investissement totale de CHF 3 848 000.- à effectuer dans la meilleure situation sur les vingt prochaines années.

Plusieurs points ont été réalisés à ce jour pour un montant total sur 8 ans de CHF 142 777.- ceci sans compter les travaux liés aux ruptures et changements de conduites sur la même période.

La planification et le choix technique des travaux à réaliser lors de l'établissement du rapport bénéficiaient actuellement d'autres modes d'intervention. De ce fait, ce dossier est en constant travail et étude entre les différents intervenants, soit le Municipal des eaux, le fontainier et les représentants de l'Etat.

L'Office de la consommation, en charge du contrôle de la qualité et de la distribution de l'eau, a effectué une inspection en août 2021. Dans son rapport, elle mentionne les améliorations réalisées telles que le suivi régulier des fuites par l'entreprise Corelltech SA, l'entretien des bornes hydrantes fournies principalement par l'entreprise VonRoll et la mise en place de la télégestion des sources et du traitement UV. Toutefois une liste de manquements a été également éditée à partir de laquelle un échéancier des travaux de mise en conformité a été créé. Régulièrement ce service cantonal se renseigne sur le suivi de cet échéancier auprès du Municipal du service des eaux.

2 But du préavis

Comme présenté dans le préavis no 2023-07 relatif au budget 2024, le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal l'autorisation d'effectuer des travaux annuels de mise en conformité par le biais d'un investissement amortissable sur 10ans. Ceci afin de répartir les coûts importants des travaux liés à la distribution de l'eau potable sur du moyen terme et ainsi de stabiliser le tarif des taxes annuelles et le prix de vente de l'eau. De ce fait les prochains budgets annuels ne seront impactés que par les amortissements liés aux préavis soumis et aux éventuels intérêts bancaires.

Le financement de ces interventions annuelles pourra faire l'objet d'un emprunt ou, s'ils ne sont pas trop importants, par un prélèvement sur les liquidités communales (trésorerie courante)

3 Coût des travaux

Réervoir de Luan

- Remplacement de la porte étanche CHF 11 700.00
 - Installation d'une sonde de pression CHF 7 000.00

Réserve du Molard

- Remplacement de la sonde radar alarme niveau d'eau CHF 6 000.00

Réservoirs de Boveau et des Fontanalles ainsi que du coupe-pression des Tzersalets

- Remplacement des bondes et des crépines CHF 9 400.00

Sources et traitement UV

- Turbidité de la source de l’Ovaille CHF 5 330.00
 - Mise à jour de la télégestion du réseau d'eau CHF 1 200.00
 - Automatisation de la pompe de chlorage en cas de surdébit des sources CHF 1 000.00

Total selon devis CHF 41 630.00 HT

Amortissement annuel sur 10 ans CHF 45 000.00 TTC

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

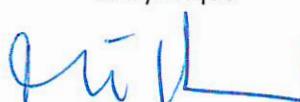
- **Vu** le préavis N° 27-08 du 30.10.2023,
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés pour un montant total de CHF 45 000.- TTC
2. De valider le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou un emprunt en cas de besoin
3. D'accepter un amortissement sur 10 ans par le compte lié du service des eaux

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi



La Secrétaire e.r



Marie-Claire Melet

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :